

tenue sous la présidence de Monsieur SIBILEAU, assisté(e)
de Madame FUCHS UHL et Monsieur BOUZAR, Conseillers
En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public
Monsieur PILLET, Greffier

14 heures 00

01) DOSSIER N° 2502448 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 26 février 2025.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur D
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître KLING Sophie (Cour)
Défendeur

02) DOSSIER N° 2502450 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 17 février 2025.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur K
PRÉFET DE LA MOSELLE

Maître BLANVILLAIN Emilie (Cour)
Défendeur

03) DOSSIER N° 2502451 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 24 février 2025.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur B
PRÉFET DE LA MOSELLE

Maître BLANVILLAIN Emilie (Cour)
Défendeur

14 heures 00

04) DOSSIER N° 2502452 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 26 février 2025.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur S
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître AIRIAU Steven (Cour)**Défendeur**

05) DOSSIER N° 2502466 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Baptiste SIBILEAU

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 22 janvier 2025.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame B
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître CHEBBALE Sandrine (Cour)**Défendeur**

06) DOSSIER N° 2502453 RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 20 février 2025.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame S
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Maître AIRIAU Steven (Cour)**Défendeur**

07) DOSSIER N° 2502457 RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 25 mars 2025.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur M
Défendeur PRÉFET DE LA MOSELLE

Maître PERREY Maxime (Cour)

14 heures 00

08) DOSSIER N° 2502454 RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 20 février 2025.

Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	L'ILL LEGAL (Cour)
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	Défendeur

09) DOSSIER N° 2502480 RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL

Titre de l'affaire OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANCAIS - Arrêté du 17 juillet 2024

Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	Maître ZOUBKOVA-ALLIEIS Victoria
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	Défendeur

10) DOSSIER N° 2400836 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire REFUS DE TITRE DE SEJOUR - Décision du 2 juin 2023

Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître MANLA AHMAD Jassem (Cour)
Défendeur	PRÉFET DE LA MOSELLE	

11) DOSSIER N° 2401543 RAPPORTEUR: Monsieur Mohammed BOUZAR

Titre de l'affaire REFUS TITRE DE SEJOUR - Décision du 5 mai 2023

Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître BERRY Claude
Défendeur	PRÉFET DU HAUT-RHIN	

tenue sous la présidence de Monsieur SIBILEAU, assisté(e)
de Madame FUCHS UHL et Monsieur BOUZAR, Conseillers
En présence de Monsieur GUTH, Rapporteur public
Monsieur PILLET, Greffier

14 heures 30

01) DOSSIER N° 2308836 RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL

Titre de l'affaire IMPOT SUR LE REVENU + CONTRIBUTIONS SOCIALES 2019 - Décision du 9 octobre 2023

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame B
M. LE DIRECTEUR DE CONTRÔLE FISCAL EST

CABINET REVO AVOCATS (Cour)
Défendeur

02) DOSSIER N° 2401957 RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL

Titre de l'affaire IMPOT SUR LE REVENU 2015, 2016 et 2017

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Madame S
Défendeur M. LE DIRECTEUR DE CONTRÔLE FISCAL EST

SELARL ARBOR, TOURNOUD ET ASSOCIÉS

03) DOSSIER N° 2401958 RAPPORTEURE: Madame Sarah FUCHS UHL

Titre de l'affaire IMPOT SUR LE REVENU ET PRELEVEMENTS SOCIAUX 2015, 2016 et 2017

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur S
M. LE DIRECTEUR DE CONTRÔLE FISCAL EST

SELARL ARBOR, TOURNOUD ET ASSOCIÉS
Défendeur

